

Sous les armes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 23

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerone, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Types de baigneurs.

Celui qui collectionnerait des portraits d'hommes et de femmes arriverait à former un museum bien plus riche et bien plus varié que toutes les collections zoologiques, géologiques ou botaniques. Mais pour montrer mieux encore l'infinité diversité du genre humain, il faudrait pouvoir aussi classer et conserver les gestes, les poses, les regards, les timbres de la voix. Peut-être la science nous en donnera-t-elle les moyens avant qu'il soit longtemps. En attendant, chacun peut se livrer sur ses semblables à de petites études comparatives qui ne laissent pas de récréer, lorsqu'on n'a rien de mieux à faire, qui instruisent souvent plus qu'on ne le croirait et qui, en tous cas, développent les facultés d'observation. Le champ d'étude est sans borne et vous l'avez constamment sous la main. Vous y pénétrez et vous en sortez quand il vous plaît, sans que les sujets de vos investigations s'en aperçoivent. Ils vous facilitent même dans vos recherches, pour peu que votre curiosité soit bienveillante et que vous ne vous croyiez pas tenu d'afficher votre supériorité par un sot esprit de critique et de dénigrement.

Si — à Dieu ne plaise — les circonstances vous contraignaient de séjourner au milieu des malades, vous pourriez remarquer qu'il n'y a pas deux patients atteints d'un mal identique qui souffrent de la même manière. Ainsi, condamné à vivre pour quelque temps avec une centaine de rhumatisants, dans une station balnéaire, j'ai pu noter de profondes différences entre mes compagnons d'infortune. Le sexe faible — je le dis, non par galanterie, mais parce que c'est la vérité — m'est apparu ici bien supérieur au sexe barbu. Non seulement ces dames gémissent moins que nous autres, elles ont encore la pudeur de leurs infirmités; elles n'en parlent pas à tout propos et à tout venant et se gardent surtout d'y faire allusion à table.

Les hommes, eux, n'ont pas de quoi être bien fiers. Ils se feraient sans doute couper bras et jambes sans sourciller, s'il s'agissait de sauver la patrie; mais que de façons, bon Dieu! pour se faire masser la jambe ou le bras ou pour recevoir dans le dos ou sur l'abdomen le jet d'eau ordonné par le médecin. Ah! nous sommes de bien tristes héros! Et comme nous nous écoutons avec une complaisance!

— Monsieur, me dit, un jour, un baigneur à mine florissante, monsieur, je crois que c'est le commencement de la fin : je ne prends plus que deux petits pains avec mon chocolat, au lieu de trois! L'appétit s'en va, j'ai beau prendre les eaux, je n'arrive pas à mes trois petits pains et n'y arriverai plus jamais. Ah! je sens bien que je m'en vais!

— Allons donc! avec un air de santé comme vous avez, vous nous enterreriez tous. Deux petits pains et un bol de chocolat, c'est plus qu'il n'en faut pour vous permettre d'attendre, sans défaillir, le moment du dîner. Si l'on

vous a envoyé ici, c'est que vous étiez malade à force de manger des petits pains.

— Croyez-vous? Au fait, vous pourriez bien avoir raison. Il me semble, en effet, que je me porte mieux depuis quelques jours; seulement, vous me direz ce que vous voudrez, pour un riche appétit, on ne peut pas affirmer que j'aie un riche appétit.

Un autre baigneur peste et sacre à toute heure contre l'eau qu'il doit avaler, contre l'eau où il doit se tremper, contre l'eau qu'il voit couler. Cet hydrophobe, au demeurant l'homme le plus aimable du monde, en est à sa troisième cure d'eau; il en fera une quatrième cet automne, non qu'il pense s'en trouver mieux, mais parce que la Faculté en a décidé ainsi, et d'avance, il jure et tempête, prenant chacun à témoin que l'état de sa santé ne se modifie pas.

Peut-être ce malade n'est-il que légèrement atteint. Ceux qui souffrent beaucoup sont plus patients et un sourire se dessine sur leurs lèvres pâlies, à la vue des solides gaillards qu'un bobo fait flancher.

Il y a le baigneur bougon, le baigneur pleurnichard, le baigneur rageur, le baigneur qui pose pour le malade intéressant, le baigneur intéressant qui ne pose pas. Il y a aussi le baigneur dont la préoccupation constante est de dissimuler son mal et qui mettra de fines bottines pour dîner, bien que ses pieds enflés souffrent atrocement.

Une autre espèce est le baigneur qui ne sait au juste pourquoi il prend les eaux et qui, aux demandes de son entourage étonné, déclare que s'il marche en s'appuyant sur deux cannes, c'est pour avoir aussi l'air d'être malade. Ce type-là, c'est le baigneur incompris. Il compte diverses variétés et sous-variétés, toutes bien moins désagréables que le baigneur fanatique ou baigneur féroce, qui est la terreur du personnel.

Celui qu'on préfère est le baigneur sans façons, jovial et facétieux, dont les gais propos ont sur le moral des vertus aussi souveraines que celles de bien des eaux. V. F.

La mère et l'enfant se portent bien.

Telle est la phrase clichée par laquelle on termine, neuf fois sur dix, dans les journaux, la nouvelle de la naissance d'un prince ou d'une princesse. Tout récemment encore, on annonçait ainsi la naissance de la princesse royale d'Italie :

Victor-Emmanuel II et son peuple qui, depuis des mois, se réjouissaient de la naissance prochaine d'un prince héritier, viennent d'être déçus. La reine Hélène est heureusement accouchée d'une « princesse. » *La mère et l'enfant se portent bien.*

Nombre de personnes, sans doute, ignorent l'origine de cette dernière phrase, et nous les intéresserions peut-être en la leur faisant connaître.

En 1804, quand le consul à vie, Bonaparte, devint empereur, Charles Nodier écrivit à ses

amis républicains de Bezançon ces vers empreints de la plus fine raillerie :

Partisans de la République,
Grands raisonneurs en politique,
Venez assister en famille
Au convoi de votre fille
Morte en couche d'un empereur.
L'indivisible citoyenne
Qui ne devait jamais périr
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.
Mais vous n'y perdez presque rien,
O vous que cet accident touche,
Car si la mère est morte en couche,
L'enfant du moins se porte bien.

Sous les armes.

La troupe s'exerce au maniement de l'arme, sous le commandement des sous-officiers.

Devant son groupe, un caporal, de très petite taille, se dresse comme un diable dans un bénitier. Il gesticule; il va, il vient, il crie, apostrophant ses hommes, qui le regardent en souriant. Il semble qu'il veuille se venger de l'affront que lui a fait la nature en ne lui donnant pas la mesure.

Tout à coup, une voix goguenarde sort des rangs des soldats :

« Alo... mon petit... ton papa t'a permis de venir?... »

La compagnie a formé le cercle. Placé au centre, le capitaine interroge au hasard les soldats sur la nomenclature des différentes pièces du fusil.

« A vous, maintenant, Barraud, avancez. Faites-moi la nomenclature de l'arme. »

Le soldat interpellé s'avance. Il démonte son arme, dont toutes les pièces sont bientôt étalées à ses pieds, sur le sol.

Au fur et à mesure qu'il procède au remontage, il doit indiquer le nom et la fonction de chaque pièce qu'il remet en place.

L'arme est bientôt complète. Un ressort reste à placer.

Le nom de ce ressort échappe à la mémoire du pauvre soldat, qui se gratte désespérément le front; mais en vain.

« Eh bien, fait le capitaine, impatienté, quel est le nom de ce ressort ? »

— C'est le..., c'est la.... Enfin quoi, mon capitaine, c'est le ressort qui retient tout le « fourbi. »

La landwehr manque d'officiers. Il a fallu appeler des officiers de l'élite pour combler les vides.

Un jeune lieutenant, entr'autres, se trouve placé au commandement d'une section de soldats qui passent leur dernier cours de répétition.

Ces vieux soldats ne sont pas faciles à diriger. Ils n'ont pas la discipline des recrues et n'ont pas, comme elles, le respect et la crainte des officiers. Et puis, ils sont très goguenards.

Le jeune lieutenant a un sentiment de la chose. Il ne veut pas non plus laisser croire qu'il a

été transféré en landwehr parce qu'il n'est pas capable de commander dans l'élite. Il croit donc devoir insister, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sur la cause réelle de son transfert.

Un jour, devant le front de sa section, il interpelle un soldat :

« Pour quelle cause, lui demande-t-il, un officier de l'élite peut-il être transféré, avant l'âge réglementaire, dans la landwehr ? »

— Mon lieutenant, ... c'est pour y prendre un peu d'escient.

A ou n'einterrâ.

Lè z'altro iadzo, quand y'avai on einterrâ per tsi no, lè dzeins s'amocellâvont à l'hâora dévant la maison et tandi que lè pareints et lè cegnossancés dâo défrou, medzwhar sai dâo jambon, sai dâi navettès âo tot bounameint on bocon dè pan et dè toma ein bévesseint on verro pè l'hotò, on djazavè on bocon quie dévant, dévezavè dè la pliodze et dâo bio teimps, dâi truffès et dâi z'ovradzo, pu, quand on véyai sailli la bière et que l'aviont messè su lo brancard, lè porteu l'âi sè crotsivant, on sè boutavè à la fila après lè pareints et ein route po lo cemetro !

Mâ, on iadzo âo pailo et quand l'étoient après la medzaille et lo baire, cliâo pareints dâo défrou n'avont jamé coate; lo menistre qu'avai cein acoutemâ ne sè pressavè jamé non pllie dè veni fère la priyrè et bin soveint sè décidâvont à s'einmodâ contre lo cemetro quand lo sélâo allavè sè mussi que faillà paidrè dinse tota 'na demi-dzornâ à dzourè quie dévant po lè z'einterrâ.

Ora, allâ-lâi vai! du que n'ein 'na novalla municipalità io l'ont fourrà quatre dzouveno, font cein martsi rondeau! La coumouna a atsetâ ion dè cliâo petits tserrets tot nai que sont fé töt espret po menâ lè moo, on corbillard, coumeint l'âi diont, et coumeint l'ont volliu saïdrè la moudâ dè cliâo dè la vela, l'ont nommâ on gaillâ tot espret assebin po allâ âi z'einterrâ et sè veilli que tot martse crânameint.

Et quand l'est po 'na toll'hâora, n'ia pas! lo directeu dè la pompa funèbre, coumeint l'âi diont, est quie, que trait sa montra, et hardi! ein route! Dinse n'ia perein fauta po lè dzeins d'être d'obedi dè pédzi pi cinq menutes quie dévant, que ma fai, cein l'est 'na boun'affère.

Pu n'est pas lo tot, coumeint lo novy cemetro est on bocon lien dâo veladzò, n'ia pas fauta, s'on vâo, d'allâ tant qu'âo bet, font arretâ lo convoi à mi-tsemin, âo contor dâo tsamp à Davi âo fibre, et lè dzeins que ne volliont pas allâ pe lien saillont dâi reings, passont dévant lè pareints et poivont s'ein reveri à l'hotò, après quie lè z'altro sè reinmodont avouè la bire po lo cemetro.

L'âo faillai po directeu dè cliâa pompa funèbre cauquon que satsè on bocon coumandâ, qu'aussè accoutemâ dè fère martsi 'na colonne, cauquon on pou crâno quiet! et l'ont nommâ lo Louis dè la Rêsse, qu'est sergent et einfaratâ qu'on dianstre po lo militéro et que vint justameint dè passâ se n'écoula po avâi lè galons dè sergent-majo.

Le dzo après que l'est revegnu dè st'écoula, y'avâi justameint l'einterrâ à la fenna à Barbou et quand lo convoi fe arrevâ à mi-tsemin dâo cemetro, l'ont fait harte! Coumeint vo z'è dè, po laissi sè reveri lè dzeins que ne sè tsaillessant pas d'allâ pe lien.

Adon cé dzo quie, ne sé pas se lo Louis étâi eimbrelicoquâ âobin se sè créyâi adè âo serviço, mâ tantia que quand l'a falliu lè reinmodâ, l'a fé dou pas à recoullons et s'est met à boallâ:

— Section en avant! Colonne à gauche! Maaarche!

Après les vendanges.

Le père Mauplat, petit fermier à Gentilly-le-Sec, avait vendangé sa vigne, une vigne pas grande, mais bien située sur un coteau exposé au soleil et qui donnait un vin excellent.

Cette année-là, la récolte n'avait pas été abondante, il avait recueilli environ trois cents kilos de raisin; désirant augmenter la quantité et élever le degré d'alcool de son vin, il résolut de le soumettre à l'opération du sucrage.

Il s'informa des formalités à remplir pour faire détaxer son sucre.

Il se rendit à la mairie où l'instituteur, qui faisait fonction de secrétaire, lui apprit que la loi du 29 juillet 1884, article 2, dit que les sucres employés au sucrage des vins sont détaxés sur une simple demande de la personne intéressée.

Profitons du bénéfice de la loi, se dit le père Mauplat qui prit sa plume; et, après bien des difficultés, car la rédaction épistolaire n'était pas son fort, il rédigea de sa plus belle écriture une demande de dénaturation de cinquante kilos de sucre.

Cela fait, il revêtit sa blouse des dimanches, prit sa casquette neuve et se rendit à la recette la plus proche, à onze kilomètres de Gentilly.

Il trouva un employé auquel il présenta sa demande.

L'employé la prit et tendit la main.

— Après ? interrogea-t-il.

— Après, quoi ? demanda le père Mauplat.

— L'autre pièce.

— Je n'en ai point d'autres; l'instituteur m'a dit que cela suffisait; nous avons consulté la loi.

— Cela ne suffit pas, reprit l'employé, il faut un certificat du maire.

Il jeta la demande à la figure du contribuable.

— Allez et ne revenez que lorsque vous serez en règle.

Il ferma brusquement la porte du guichet.

Parait qu'il faut un certificat du maire, se dit le père Mauplat; c'est singulier, la loi n'en parle pas.

Il revint à Gentilly et courut à la mairie; le maire était à la chasse, il lui fallut attendre au lendemain pour obtenir la pièce exigée; dès qu'il l'eut en sa possession, il envoya son garçon de ferme porter les deux pièces à la recette buraliste.

Le garçon de ferme franchit les onze kilomètres, se présenta à la recette, frappa au guichet.

Il attendit une demi-heure.

— Qu'est-ce qu'il vous faut ? lui demanda l'employé.

— Je vous apporte une demande de détaxe pour du sucre; voici les pièces.

L'employé les prit.

— C'est pour vous ?

— Non, monsieur, c'est pour mon maître, monsieur Mauplat, qui est déjà venu hier.

L'employé jeta les pièces à la figure du garçon de ferme.

— C'est incroyable ! s'écria-t-il, ils ne savent jamais ce qu'ils ont à faire ! Allez dire à votre maître qu'il faut qu'il vienne lui-même.

— Il est déjà venu hier.

— Je m'en fiche ! Allez.

Et l'employé lui montra la porte.

Le domestique franchit de nouveau les onze kilomètres et rapporta la réponse à son maître.

— Il faut y aller en personne, dit le père Mauplat, j'ai bien autre chose à faire; enfin, il faut se conformer à la loi, j'irai demain.

Le lendemain, il franchit les onze kilomètres et se présenta à la recette buraliste où l'employé le reçut comme un huissier dans un atelier de peintres.

— Qu'est-ce qu'il vous faut encore ? demanda-t-il.

— Monsieur l'employé, je suis venu avant-hier pour faire détaxer cinquante kilos de sucre; il manquait une pièce.

— Je vous reconnais; ensuite.

— Mon domestique est venu hier, vous l'avez renvoyé sous prétexte qu'il était nécessaire que je vienne moi-même.

— Parfaitement.

— J'ai d'autres occupations.

— Ce n'est pas moi qui ai fait la loi.

— Je vous ferai remarquer que la loi n'en parle pas.

— Vous le savez mieux que moi, n'est-ce pas ? Hâtez-vous; qu'est-ce que vous voulez ? Je n'ai pas le temps de vous écouter.

— Vous le savez bien : faire détaxer cinquante kilos de sucre.

— Aujourd'hui, vous n'y pensez pas.

— Pourquoi ?

— C'était hier qu'on dénaturait ici.

— Vous auriez pu le dire à mon garçon.

— Il n'avait qu'à le demander.

— Je suis pressé, je ne peux pas attendre.

— Allez à Vachery, dit l'employé; je crois qu'on dénature aujourd'hui dans ce bureau-là.

Vachery était à huit kilomètres.

Le père Mauplat, en maugréant, franchit les huit kilomètres et présenta sa requête à l'employé de la recette buraliste de Vachery.

— Mais, mon cher monsieur, lui dit l'employé en haussant les épaules, vous n'y êtes plus.

— Comment cela ? demanda le père Mauplat.

— C'est aujourd'hui vendredi.

— Vous ne m'apprenez rien.

— Eh bien, reprit l'employé, je vous apprends qu'on dénature le jeudi ici.

— Ah ça ! est-ce que l'on se moque de moi ? dit le père Mauplat; on dénature toujours la veille. Je n'ai pas le temps d'attendre; je vous somme de me dénaturer mon sucre.

— Vous en avez une santé ! dit l'employé en lui riant au nez, puisque je vous dis que c'est impossible.

— Alors je ne pourrai pas sucrer mon vin ?

— Il y a un moyen; allez à la préfecture.

— C'est à une heure de chemin de fer et cela coûte.

— C'est la seule manière d'opérer si vous êtes pressé.

— J'en ai besoin tout de suite.

— Vous n'avez pas de temps à perdre; adressez sans retard une demande au directeur ainsi que toutes vos pièces; en vous rendant en personne à la direction le surlendemain, vous pourrez faire dénaturer vos cinquante kilos de sucre.

Le père Mauplat franchit les dix-neuf kilomètres qui le séparaient de Gentilly-le-Sec.

Il était harassé.

Il prit sa bonne plume et rédigea une demande à monsieur le directeur des contributions indirectes, demande à laquelle il joignit toutes les pièces en se conformant de point en point aux instructions que l'employé lui avait données.

Deux jours après, il prit le train de bon matin.

Arrivé à X..., il chercha la direction des contributions indirectes; aucune plaque indicatrice ne la désignait au public.

Il frappa en vain à plusieurs portes; enfin, il pénétra dans un bureau.

— Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea un employé tapi derrière un grillage.

— Le bureau des contributions indirectes.

— C'est ici.

— On pourrait mettre un écriteau.

— Il n'y a pas de fonds pour cela. Dépêchez-vous d'expliquer le motif de votre visite, je n'ai pas de temps à perdre.

— Vous dormiez quand je suis entré.

— Cela ne vous regarde pas.

— Je viens faire dénaturer cinquante kilos de sucre.

— Où sont vos pièces, le certificat du maire ?

— Je les ai envoyées il y a deux jours.

— C'est vous, monsieur Mauplat ?

— Lui-même.

— Vous venez trop tôt.

— Trop tôt ?

— Sans doute, il faut faire votre demande au moins quinze jours à l'avance.

— C'est une plaisanterie.

— Je ne plaisante jamais, monsieur; votre demande doit être adressée au receveur le plus proche de votre résidence.

— C'est un receveur qui m'a conseillé de me rendre à la direction.

— C'est une erreur.

— La loi dit que l'on peut s'adresser au directeur ou au sous-directeur.

— Encore une fois, c'est une fausse interprétation des règlements; vous n'avez qu'à aller à la mairie consulter les instructions.

— Je les ai consultées, dit le père Mauplat, il n'est point question de tout cela !

— Ne criez pas si fort.

— Je crierais si cela me plaît.

— Vous allez réveiller les employés.

— Le beau malheur ! s'écria le père Mauplat; je renonce à la détaxe puisqu'il en est ainsi. Rendez-moi mes pièces ?

— Vos pièces ? Est-ce que vous croyez que je sais où elles sont ?